



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS DE PUBLICATION (article 451 CM)

ENTRÉ EN VIGUER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-20

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Est par la présente donnée par le soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté le règlement no 01-20, règlement ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2020;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, selon les heures normales de bureau;

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À ST-GABRIEL-LALEMANT, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2020.

**VINCENT THIBAUDEAU, Directeur général /
secrétaire-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16^e jour du mois de janvier 2020, entre 14h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de janvier 2020.

**VINCENT THIBAUDEAU, directeur général
secrétaire-trésorier**

